ACCORD TECHNIQUE
N°IV-2026-3374-01

Type(s) d'occupation :	Adresse(s) de l'occupation :
Fouille Réf. pétitionnaire : **RE6-2502034** **RE6-2501837**	**rue Alphonse Daudet** **boulevard de la Paix**

Affaire suivie par : **Jérôme SKRELA**

Pétitionnaire :
GRDF LONS
MADAME GONZALEZ CELINE
67 AVENUE GASTON PLANTE
64140 LONS

Madame,

Vous avez sollicité l'autorisation de procéder à des travaux de fouilles pour réaliser la modification des raccordements gaz des habitations situées rue Alphonse Daudet. Je vous donne mon accord sous les réserves suivantes :

PRESCRIPTION(S) GÉNÉRALE(S) :
Les travaux doivent être réalisés conformément au règlement de voirie communal en vigueur.

PRESCRIPTION(S) PARTICULIÈRE(S) :
Une réfection provisoire sera réalisée dès que la tranchée sera remblayée.
Vous devrez fournir au service Occupation du Domaine Public de la ville, les essais de compactage de la tranchée pour validation **8 jours maximum après la fin des travaux.**
Le service Occupation du Domaine Public se réserve le droit de réaliser des essais contradictoires.
La réfection définitive sera réalisée suivant les prescriptions ci-dessous :
Si à l'ouverture de la tranchée on constate que la couche de roulement est constituée d'une succession d'enduits superficiels, la réfection définitive sera réalisée en béton bitumineux 0/10 sur une épaisseur minimale de 5 cm.

Sur la chaussée, la réfection définitive sera réalisée en béton bitumineux 0/10 sur une épaisseur minimale de 8 cm ainsi qu'un joint d'étanchéité à l'aide d'émulsion de bitume et de sable fin de carrière entre cette réfection et le revêtement initial.

Sur le trottoir, la réfection définitive sera réalisée en béton bitumineux 0/6 sur une épaisseur minimale de 5 cm ainsi qu'un joint d'étanchéité à l'aide d'émulsion de bitume et de sable fin de carrière entre cette réfection et le revêtement initial.

Une distance minimale de 0,30 m doit être respectée au dessus et en dessous des génératrices inférieures et supérieures des canalisations existantes

Je vous prie de croire, **Madame,** à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Fait à Pau, le 12 octobre 2026

Sandrine Liso
Pour le Maire et par délégation
La Cheffe du service Occupation du Domaine Public